

Vidéo protection : dix secteurs de la ville seront couverts

La consultation des entreprises est prévue en mars pour une récupération des offres en mai

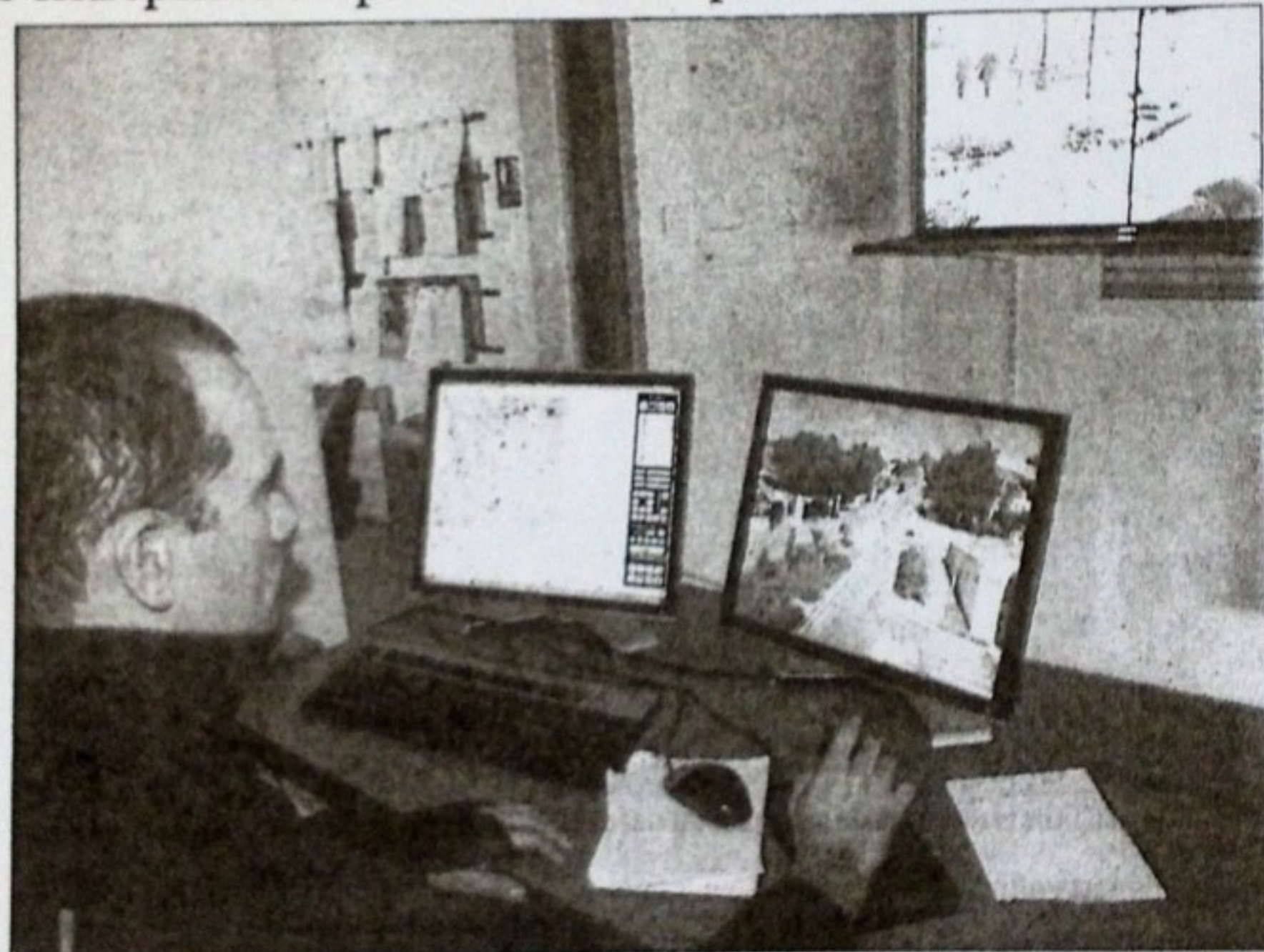
En introduction de la séance du conseil municipal, l'opposition, par la voix d'Emmanuelle Richard, a annoncé qu'elle ne voterait pas le procès-verbal de la précédente séance. En référence à l'altercation survenue entre cette dernière et le maire Daniel Spagnou lors de son déroulement. " Je me suis sentie véritablement agressée. Écrire que j'ai insinué une accusation alors que je n'ai pas pu finir de poser une question nous semble relever de l'interprétation et non du compte-rendu."

Il fut ensuite question d'approuver la demande de subvention relative au système de vidéo protection. Le montant de l'opération est estimé à 317 622€, ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40%. À cette occasion, l'avant-projet du système fut présenté aux conseillers (voir les endroits). Il prévoit l'installation de quinze caméras mobiles et entre quatre et sept caméras fixes. Les images sont enregistrées pour une durée de quinze jours glissants.

Voter les emplacements

"Au seizième jour, on perd les données du premier jour. Il sera possible à n'importe quel citoyen de consulter les images s'il apparaît dessus; précisait le représentant d'Emsys, bureau d'études maître d'œuvre de l'opération. Il peut aussi vérifier qu'elles ont bien été supprimées."

Le centre de surveillance sera installé en mairie. Une protection sera placée sur les fenêtres. L'acheminement des images peut s'opérer par liaison opti-



Quinze caméras mobiles et entre quatre et sept caméras fixes seront installées en ville. Le centre de surveillance sera installé en mairie (notre photo à Allauch).

/ PHOTO ARCHIVES MATIAS CORINNE

que, la plus fiable et par liaison hertzienne, gratuite mais plus instable. "Dans la majorité des cas, ce sera par fibre optique. On en profitera pour y adapter les télécommunications ce qui permettra des baisses de coût pour la téléphonie et internet."

L'entretien du système est évalué à 13 545 € par an. "Moins 7300€ avec ces économies sur les abonnements", précisait Claude Reynaud. À noter que pour chaque zone de caméras, un panneau d'information doit être prévu. Seuls des représentants de la gendarmerie nommés par

le procureur de la république pourront visualiser ces images. "Aucun élu n'aura accès à ce centre de visualisation", précisait Daniel Spagnou. La consultation des entreprises devrait être lancée en mars pour une récupération des offres en mai. À la mi-juillet, début des prestations.

À l'issue de cette présentation, Jean-Louis Clément de l'opposition a pris la parole. "Vous connaissez ma position, j'oscille entre sécurité du citoyen et liberté individuelle. Il faut être soucieux de ceux qui visuali-

sent. Il y a eu des dérapages. À Nice, les emplacements des caméras ont été votés en conseil municipal. Je trouve que c'est normal. D'autant qu'il y a à dire. L'abattoir n'est pas couvert, c'est une zone de méfaits." Il fut aussi question d'une surveillance du plan d'eau la nuit. "Ce système est dissuasif, précisait Daniel Spagnou. Vous voulez qu'on vote les emplacements ? Bonne idée." Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, il fut convenu de l'intégrer au prochain conseil municipal.

Maxime LANCASTRE

LES ENDROITS

Mairie : trois caméras mobiles seront installées.

Cité scolaire : une caméra mobile sera placée sur un mat.

Piscine. Une caméra mobile visualisera en journée l'avenue du stade. La nuit elle s'orientera vers la piscine pour la surveiller avec un éclairage infrarouge d'appoint.

Avenue Paul Arène. Les caméras seront placées sur la médiathèque. L'une, fixe, permettra de voir la rue, l'autre mobile, les environs des commerces.

Les coins et l'entrée est rue droite. Une caméra mobile et trois fixes seront positionnées sur l'immeuble d'Ornano.

Rue de Provence. Deux caméras mobiles sont prévues.

Rond-point de la poste. Une caméra fixe sur la face nord de la mairie pour surveiller le rond-point et une caméra mobile seront placées.

Entrée de l'hôpital. Une caméra mobile est prévue sur un mat pour visualiser les entrées et les sorties.

Services techniques. Deux caméras sur le bâtiment sud et une sur le bâtiment nord seront installées.

Musée de la citadelle. L'installation est en attente de l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Deux caméras devraient être positionnées à l'intérieur du bâtiment pour ne pas abîmer sa façade. Une dernière fixe à l'entrée de la citadelle.